

Métropole de Lyon

MISE EN PLACE UN FONDS D'URGENCE DE 100 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE PENDANT CETTE CRISE SANITAIRE

La Métropole de Lyon crée un fonds d'urgence de 100 millions d'euros pour soutenir les entreprises jusqu'à fin juin 2020. Les principales mesures concernent :

- **Création d'une aide exceptionnelle de 1.000 euros par mois, en mars et en avril, pour les indépendants, auto-entrepreneurs et les TPE (très petites entreprises) de la Métropole éligibles au fonds de solidarité lancé par l'État ces derniers jours.** Cette aide s'adresse :

- o aux TPE, indépendants et micro-entrepreneurs dont l'établissement a dû fermer, dans la restauration ou les débits de boisson (bars-cafés) par exemple.
- o aux TPE, indépendants, micro-entrepreneurs sur la base des critères fixés par l'Etat ayant perdu plus de 70% de chiffre d'affaires (CA), à condition de réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et sous réserve qu'il s'agisse de l'activité principale pour les micro-entrepreneurs.
- o L'aide de la Métropole vient ainsi compléter celle de l'État (1500€) à hauteur de 1.000€ par mois par indépendant-TPE ou micro entrepreneur éligible.
- o Environ 30 000 bénéficiaires pourraient percevoir cette aide exceptionnelle en mars et en avril.
- o En fonction de l'évolution de la situation, cette mesure pourra être prolongée en mai et en juin.

- **Suspension des loyers des entreprises hébergées dans son patrimoine** (pépinières, incubateurs...) durant toute la durée de confinement (220 entreprises concernées et 1 million d'euros par mois).

- **Échelonnement de la perception de la Taxe de séjour, en lien avec les services de l'État.** Cette mesure vise à soulager immédiatement la trésorerie des hôteliers et hébergeurs du territoire.

- **Renoncement aux pénalités.** L'État considérant l'émergence du COVID 19 comme un cas de force majeure en matière de marchés publics, la Métropole de Lyon n'appliquera aucune pénalité en cas de retard de livraison des fournisseurs et de retard pour les chantiers de la Métropole.

Le Président de la Métropole David Kimelfeld précise que « ce fonds d'urgence permettra d'aider les entreprises à passer cette crise inédite. La Métropole ajustera le montant de ce fonds en fonction des besoins réels et surtout de la durée de la crise. Un travail avec l'ensemble des acteurs de l'économie sera engagé dans les prochains jours pour mettre en place un plan de rebond économique après la crise. Mais, l'urgence est bien de soutenir toutes les entreprises qui vont se retrouver en difficultés financières dans les prochains mois ».